

# Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 25.03.2011

Version: 1.0



TRAVABON

Page 1 sur 6

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

TRAVABON

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) recommandé(es): Utilisation cosmétique.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Evonik Stockhausen GmbH

47805 Krefeld

Allemagne

+49-2151-38-1370

Adresse e-mail de la personne experte:

usgq-krefeld@evonik.com

Service d'informations: +49-2151-38-1370

Numéro pour appels d'urgence: +49-2151-38-1647

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aucun danger particulier connu.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

*la directive 67/548/EG ou la directive 1999/45/EG*

Le produit est conforme à la législation sur les produits cosmétiques.  
non sujet à étiquetage obligatoire

### 2.3. Autres dangers

aucun(e) connu(e)

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

---

### 3.2. Mélanges

Suspension de pigments anorganiques dans une solution aqueuse contenant des tensio-actifs anioniques et non-ioniques.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau ne s'applique pas

Contact avec les yeux Rincer longuement avec beaucoup d'eau; consulter éventuellement un médecin.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 25.03.2011

Version: 1.0



TRAVABON

Page 2 sur 6

Ingestion Consulter un médecin en cas d'indisposition.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucun(e) connu(e)

## 4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Traiter de façon symptomatique.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, extincteur à sec.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun risque connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune mesure particulière.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Le produit répandu sur le sol occasionne danger de glisser.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ramasser. Eliminer les résidus avec beaucoup d'eau; les acheminer dans les canalisations vers la station d'épuration biologique.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever à l'aide d'un produit absorbant et éliminer.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans aucune mesure particulière danger

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs aucune mesure particulière

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

néant

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Prendre les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques et observer les règles d'hygiène.

Protection des mains

non indispensable

# Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 25.03.2011

Version: 1.0



TRAVABON

Page 3 sur 6

Protection des yeux ne s'applique pas

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Crème
Couleur	gris
Odeur	parfumée
Point/intervalle de fusion	< -5 °C
Point/intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	> 100 °C (DIN EN 22719)
Température d'inflammabilité	Non applicable.
Densité	environ 1,2400 g/cm <sup>3</sup> (20,00 °C)
Solubilité dans l'eau	(20,00 °C) soluble sauf pour les pigment
pH	environ 5,5 (100 g/l) (20,00 °C)
Viscosité (dynamique)	(20,00 °C) Non applicable.

### 9.2. Autres informations

néant

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

voir section 10.2.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions habituelles d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque connu.

### 10.4. Conditions à éviter

Pour la préservation de la qualité du produit, ne pas exposer durablement à des températures supérieures à 40°C.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue avec d'autres matériaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun risque connu.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données générales Une évaluation de la sécurité selon la directive UE Cosmétiques a été effectuée. Ce produit s'est révélé sans danger pour la peau au cours des tests réalisés sur l'homme, en laboratoire et en pratique. Etant donné les connaissances sur les propriétés des composants, aucun effet néfaste pour la santé n'est à craindre lors d'une utilisation appropriée.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 25.03.2011

Version: 1.0



TRAVABON

Page 4 sur 6

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Dangereux pour les eaux Pas de données de test spécifiques disponibles

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Ne pas rejeter le produit concentré dans les eaux naturelles sans épuration biologique préalable. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Besoin d'oxygène biologique DEV H 51 (dyn., Sapromat) 102 mg/g

Demande Chimique en Oxygène EU/440/2008/ C 6 biologiquement bien dégradable 153 mg/g

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas d'indications de propriétés critiques

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'indications de propriétés critiques

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et VPVB PBT : non  
vPvB: non Ces données sont des valeurs estimées basées sur la composition.

### 12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Aucun risque connu.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit A éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur, par exemple dans des usines d'incinération adéquates.

Emballages non nettoyés Les emballages intacts peuvent être réutilisés après nettoyage adéquat, sous la propre responsabilité de l'utilisateur.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

voir section 14.2.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

#### Transport par route ADR/GGVSEB

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

#### Transport par route RID/GGVSEB

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

#### Transport par voies d'eau intérieures ADN/GGVSEB (Allemagne)

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

# Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 25.03.2011

Version: 1.0



TRAVABON

Page 5 sur 6

## Transport par mer IMDG/GGVSee

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

## Transport aérien ICAO/IATA

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

voir section 14.2.

### 14.4. Groupe d'emballage

voir section 14.2.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Si non indiqué dans 14.2, alors non concerné

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir section 14.2.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Homologation de transport, voir prescriptions

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation nationale

WGK - Classification par degré de risques pour les eaux (Allemagne) / Wassergefährdungsklasse (Deutschland) (1) (WGK 1 Considéré comme mettant faiblement en danger la qualité de l'eau. (Classification interne))

État d'enregistrement

REACH (UE)	listé ou exclu
TSCA (USA)	listé ou exclu
DSL (CDN)	listé ou exclu
AICS (AUS)	listé ou exclu
METI (J)	listé ou exclu
ECL (KOR)	listé ou exclu
PICCS (RP)	listé ou exclu
IECSC (CN)	listé ou exclu

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Indications sources

manuels et publications pertinentes  
examens effectués en nos laboratoires  
études toxicologiques et éco-toxicologiques menées en nos laboratoires  
études toxicologiques et éco-toxicologiques menées par d'autres fabricants  
SIAR  
OECD-SIDS  
RTK public files

Les lignes signalées par || ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers,

# Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 25.03.2011

Version: 1.0



**TRAVABON**

Page 6 sur 6

notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Date d'impression : 03.05.2011